Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 2 mai 2023 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 fait par Monsieur Grondin, arpenteur géomètre pour Monsieur André Côté concernant la diminution de la largeur du terrain en zone A-3 située au 2035, rang Papineau.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur de réduire la largeur du terrain minimal. La largeur serait donc de 45,47 mètres, plutôt que de 50 mètres, comme demandé à la grille A-3;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 13e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général